

### Concurrence saine en terre jurassienne

Au terme de deux enquêtes concernant des accords de soumission, la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) a infligé de nouvelles amendes pour près de 11 millions de francs à des entreprises de construction dans le canton des Grisons.

En effet, ces firmes s'accordaient sur les prix des offres et sur les entreprises qui devaient remporter les adjudications. Elles se sont notamment entendues sur plusieurs centaines de projets, ce qui correspondrait à un volume d'achat d'au moins 190 millions de francs.

Outre le volet construction routière, plusieurs entreprises de Haute-Engadine se sont entendues pour différents chantiers en matière de génie civil. Les dix accords illicites recensés ont notamment concerné à la fois des bâtiments privés ainsi que commerciaux.

Au regard de cet état de fait, le gouvernement peut-il répondre à ces questions :

- 1) **La concurrence dans le domaine de la construction sur sol jurassien est-elle considérée satisfaisante ?**
- 2) **Les outils permettant de mesurer et contrôler la concurrence au niveau cantonal sont-ils efficaces et fonctionnent-ils de manière satisfaisante ?**
- 3) **Des ententes illégales comme observées dans les grisons sont-elles assurées de ne pouvoir trouver un terrain fertile dans le canton du Jura ?**

Par extension, le gouvernement peut-il nous assurer :

- 4) **Que la concurrence entre les entreprises de la construction sur sol jurassien ne se fait pas au dépend des employés actifs dans la construction ?**
- 5) **Que des contrôles suffisants sont dès lors effectués en matière d'horaires de travail, de sous-enchère salariale et, par extension, contre toute forme de concurrence déloyale ?**

Nous remercions le gouvernement pour sa réponse.

Delémont, le 4 septembre 2019

Pour le Groupe PCSI  
Quentin Haas

